

Droit fiscal

● (1640)

L'industrie pétrolière de l'Alberta c'est la vache Holstein du Canada. Que se passe-t-il? Les opérations de forage cessent, les équipes partent. Certains Canadiens ne comprennent même pas que le déclin de la prospection, de l'exploitation et de la production de pétrole et du gaz naturel au Canada entraînera le déclin de leurs ressources. Car elles disparaîtront, à moins que le gouvernement ne trouve l'argent ailleurs. Mais précisément le gouvernement ne veut pas s'adapter. Il se peut qu'il répugne à chercher d'autres sources de financement.

Le ministre devrait surseoir à l'application de cet article jusqu'à la réunion des premiers ministres.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le président, puis-je terminer ma phrase?

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La parole est du député de Nickel Belt.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le président. Je crois que le député d'Edmonton-Ouest allait conclure. Peut-être pourrait-il, avec le consentement du député de Nickel Belt, terminer ce qu'il avait à dire.

Le vice-président adjoint: Le comité est-il d'accord pour permettre au député de conclure ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le président, je remercie les députés. Quelques mots seulement. Je suis certain que le reste du bill sera adopté à la fin de la semaine sans difficultés si notre proposition est prise en considération. Mais, si les choses restent en l'état, je ne peux rien garantir, ni mes collègues non plus.

M. Rodriguez: Madame le président, le ministre peut-il dire quel a été le taux réel d'imposition fédérale de l'industrie extractive en 1974?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Qu'entend le député par taux réel d'imposition?

M. Rodriguez: Quel a été l'impôt payé au gouvernement fédéral après déduction des dépenses de prospection, et des allocations d'épuisement, etc.?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Madame le président, nous n'aurons pas ces chiffres avant d'avoir fait tous les calculs voulus et tenu compte des stimulants fiscaux, etc.; nous les aurons seulement deux ou trois ans après l'année d'imposition.

M. Rodriguez: Le ministre peut-il nous donner les chiffres pour 1971, 1972 ou 1973?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous essaierons d'obtenir les chiffres pour 1972.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Stevens: Madame le président, je voudrais poursuivre un sujet que j'ai abordé hier. J'espère que nous pourrions terminer le débat sur l'article 1 avant 5 heures. Je serai bref. Hier, comme en fait foi la page 3159 du hansard, j'ai demandé au ministre s'il pourrait nous donner des chiffres concrets quant aux conséquences de l'indexation et aux réductions fiscales prévues dans le bill pour chaque exercice financier et chaque année civile. Le ministre a déclaré qu'il lirait attentivement ma requête et verrait s'il peut fournir ces chiffres. Je lui demande maintenant si, depuis hier, il a pu prendre une décision à cet égard.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, le député a déclaré hier que, dans mon exposé budgétaire du 18 novembre, j'ai dit que l'indexation réduirait l'impôt sur le revenu des particuliers de 950 millions de dollars en 1975 alors que lundi, j'ai dit qu'elle le réduirait de \$750 millions. Voilà comment la question est venue sur le tapis. Le député a demandé lequel de ces chiffres était exact. En réponse, je lui ai dit qu'un de ces chiffres visait l'année civile et l'autre l'exercice financier. En fait, j'ai mal compris la question et peut-être ai-je induit le député en erreur. J'aurais dû répondre que les deux chiffres étaient exacts.

Les 950 millions de dollars dont j'ai parlé dans mon exposé budgétaire représentaient la réduction d'impôt totale dont bénéficieraient les particuliers en 1975 grâce à l'indexation; les \$750 millions sont la part des \$950 millions qui intéressent le trésor fédéral. Quant aux \$200 millions restant, c'est la somme soustraite aux recettes versées aux trésors provinciaux.

Pour résumer, les déductions fiscales découlant de l'indexation pendant l'année civile 1974 se partageaient ainsi: \$400 millions à l'égard du trésor fédéral et \$125 millions à l'égard des provinces. En 1975, les contribuables donneront \$750 millions de moins au trésor fédéral et \$200 millions de moins aux provinces. D'ordinaire nous ne faisons pas ce calcul pour l'exercice financier.

M. Stevens: Madame le président, le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à la partie de ma question concernant le résultat net des dégrèvements d'impôts prévus aux termes du bill C-49? C'était là la seconde partie de ma question d'hier.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je crois avoir fourni ce chiffre au député. Il s'agit d'un milliard et demi, je pense. De toute façon, il pourra le trouver dans ma réponse à son précédent discours, dans le cadre du débat sur l'amendement du représentant de Northumberland-Durham. J'avais répondu aux remarques du député et, en exposant mes quatre points, j'avais cité le chiffre en question. S'il veut bien y jeter un coup d'oeil, je crois qu'il le trouvera.

M. Stevens: Madame le président, le ministre n'a peut-être pas compris ma question. Je lui demande simplement de répondre à la deuxième partie de ma question d'hier, consignée à la page 3159 du hansard. Je voudrais savoir quel sera le chiffre des réductions fiscales brutes, découlant des dispositions du bill à l'étude, pendant les exercices financiers et les années civiles 1974, 1975 et 1976.